

Du bon usage des EPI

*Michel HABERER / Jean-Claude DORKEL
28/03/2017*

Prévention et gestion
risques professionnels

PROGRAMME DE LA « MATINEE »

- Vivez une expérience personnelle
- Etude de cas : intervention en espace confiné
- Contraintes et limites des EPI
- Principes de Prévention
- Enseignements de l'expérience
- Echanges avec la salle



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

VIVEZ UNE « EXPERIENCE »

- Perception des EPI
- Petit sondage sur vos pratiques en entreprise
- ...
- Enseignements de l'expérience
- Notions de confort / gêne
- Proposition d'une grille de choix



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

MISE A DISPOSITION DES EPI

Les règles de l'expérience:

Vous allez pendant 45 minutes devoir effectuer un travail nécessitant le port de certains EPI.

Vous n'avez pas le choix, votre mission ne pourra s'accomplir que si vous portez une paire de gants et un second équipement de protection individuelle.

Perception des effets (à rendre après l'expérience) !



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

MISE A DISPOSITION ET PORT DES EPI

Mise en situation de travail:

Votre tâche consiste en 3 moments successifs :

- d'abord remplir les questionnaires du calepin qui vous est fourni (vous pourrez garder le stylo ...)
- puis suivre la présentation
- et enfin participer aux exercices ...

Tout en respectant l'obligation de port des EPI !

ROLE DES EPI

Les EPI sont des « *dispositifs ou moyens destinés à être portés ou tenus par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ou sa sécurité* » (Code du travail).

Ces équipements peuvent prendre différentes formes, plus ou moins complexes :

- bouchons d'oreilles
- lunettes de protection,
- appareils de protection respiratoire,
- systèmes d'arrêt des chutes
- ...



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

ROLE DES EPI

Ils permettent de protéger les opérateurs contre des risques professionnels de diverses natures :

- [biologique](#) (inhalation d'agents biologiques ...)
- [chimique](#) (inhalation de vapeurs de solvants, contact des mains avec des produits chimiques...)
- mécanique ([chutes de hauteur](#), chocs à la tête, projections de particules dans les yeux...)
- électrique
- thermique (travail en chambre froide, projections de métal fondu ...)
- rayonnements ionisants ou non ionisants (laser, ultraviolet...)
- bruit
- ...

MISE A DISPOSITION DES EPI

- Fourniture gratuite
- Mise à disposition des moyens permettant d'assurer l'état d'hygiène des EPI :
 - par exemple, dispositif de lavage séchage des bottes
- EPI réservé à un usage personnel :
 - si utilisation par plusieurs personnes (casques de chantier) ne doit pas poser des problèmes de santé ou d'hygiène (nettoyage, port de charlotte)



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

MISE A DISPOSITION DES EPI

- Information et formation des utilisateurs :
 - les risques contre lesquels l'EPI protège
 - les conditions d'utilisation et les usage auxquels ils sont réservés
 - les instructions ou consignes concernant les EPI
- Consignes d'utilisation :
 - contrôle avant chaque utilisation
 - indicateurs de détérioration (usure de composants, décoloration, trou ou déchirures)
 - bon ajustement et retrait des EPI



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

MISE A DISPOSITION DES EPI

- Cette formation des salariés comporte en tant que de besoin un entraînement au port des EPI « complexes »
 - système d'arrêt anti-chutes ou appareils de protection respiratoire
- Signalisation d'obligation de port d'EPI
 - locaux avec obligation de port de protection auditive
 - ...



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

OBLIGATIONS DU SALARIE

- Chaque salarié doit prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé, ainsi que de celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail ([Code du travail](#), art. [L. 4122-1](#)).
- Cette obligation implique notamment qu'il :
 - utilise correctement les machines, appareils, outils, véhicules et dispositifs de sécurité, qu'il ne doit ni modifier, ni mettre hors service
 - **porte les [équipements de protection](#), en respectant leur destination**
 - alerte l'employeur de toute situation de travail présentant un risque de danger grave et imminent et de toute défectuosité des systèmes de protection

Ce principe n'exonère pas pour autant les employeurs ou les chefs d'établissement de leurs propres obligations et responsabilités en matière de prévention des risques.



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

OBLIGATIONS DU CHEF D'ENTREPRISE

Article R4321-4 :

L'employeur met à la disposition des travailleurs, en tant que de besoin, les équipements de protection individuelle appropriés et, lorsque le caractère particulièrement insalubre ou salissant des travaux l'exige, les vêtements de travail appropriés. Il veille à leur utilisation effective.



**l'Assurance
Maladie**

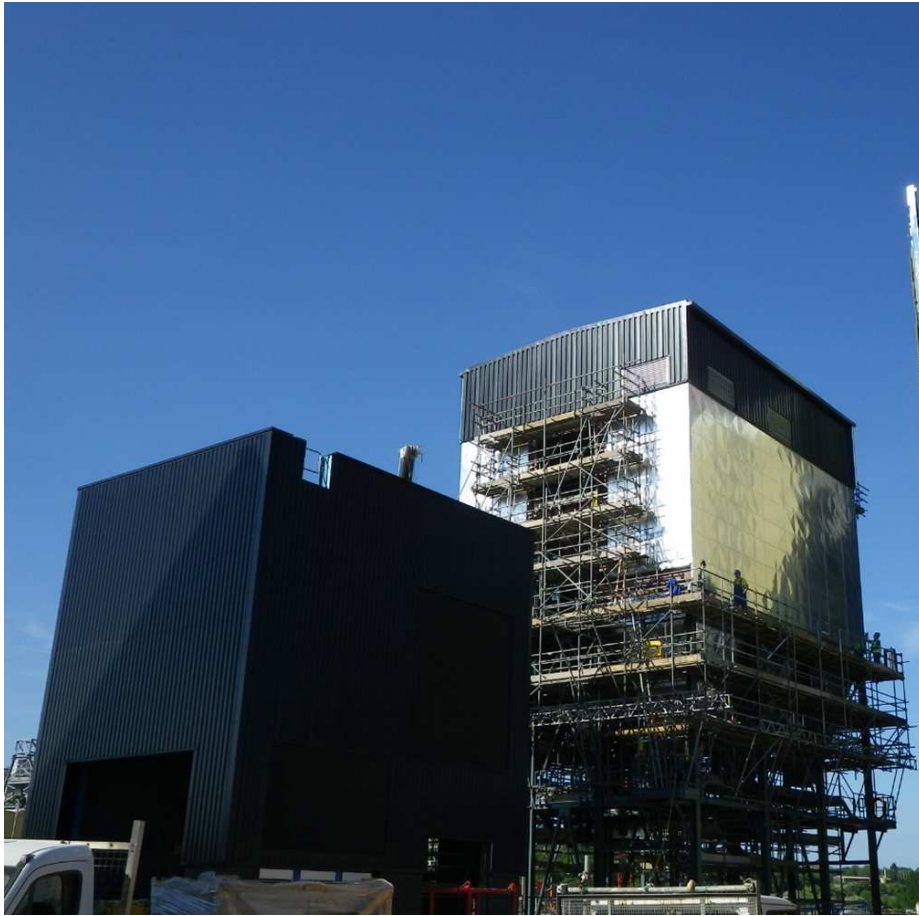
RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

OBLIGATIONS DU CHEF D'ENTREPRISE

Article R4323-1 : L'employeur informe de manière appropriée les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail :

- 1° De leurs conditions d'utilisation ou de maintenance
- 2° Des instructions ou consignes les concernant notamment celles contenues dans la notice d'instructions du fabricant
- 3° De la conduite à tenir face aux situations anormales prévisibles
- 4° Des conclusions tirées de l'expérience acquise permettant de supprimer certains risques.

ETUDE DE CAS : CONTEXTE



Une maintenance annuelle est à mener sur une installation de filtration.

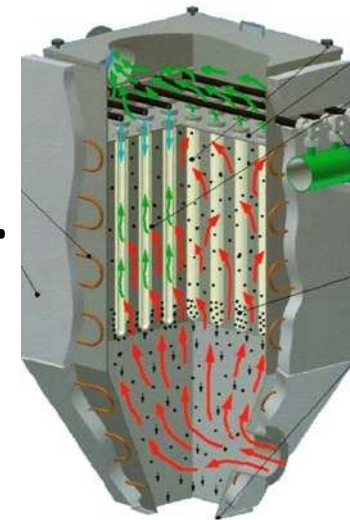
L'installation est arrêtée pour permettre un accès dans le corps du filtre.

ETUDE DE CAS : PRINCIPE

Le filtre est constitué de manches à air qui retiennent les poussières.

Un dé-colmatage est effectué par choc avec une contrepression d'air comprimé.

Ces manches sont remplacés régulièrement, lors de la maintenance annuelle toute l'installation est nettoyée.



**l'Assurance
Maladie**

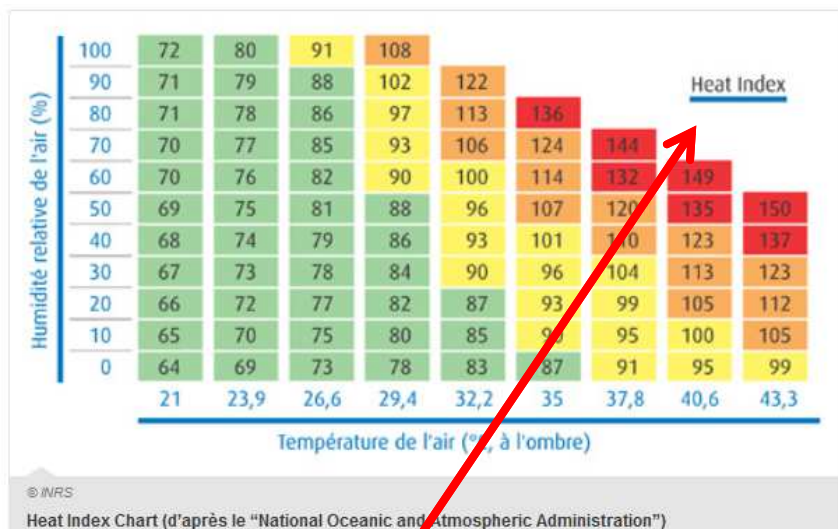
RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

ETUDE DE CAS : INTERVENTION

Un vêtement de travail est porté pour se protéger des fines poussières, un apport d'air propre est nécessaire, l'intervention se fait sur des structures temporaires et nécessite donc le port de protections individuelles contre le risque de chute.



ETUDE DE CAS : CONSEQUENCES



Heat Index	Troubles physiologiques possibles en cas d'exposition prolongée à la chaleur et/ou avec une activité physique
80 à 90	Fatigue
90 à 104	Coup de soleil*, crampes musculaires et épuisement physique
105 à 129	Épuisement, coup de chaleur possible
130 et plus	Risque élevé de coup de chaleur / coup de soleil*

© INRS
Troubles physiologiques possibles en cas d'exposition prolongée à la chaleur et/ou avec une activité physique

L'activité physique liée au processus de nettoyage provoque :

- une montée en température,
- une élévation du taux d'humidité,

... malaise !



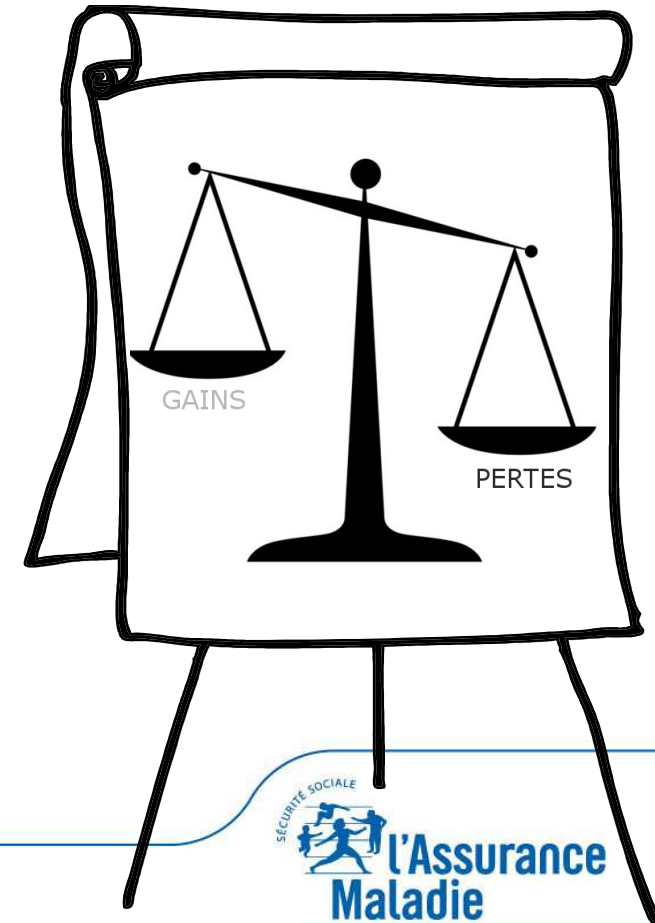
**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

RETOUR SUR L'EXPERIENCE

- Y-a-t-il des premiers abandons ?
- Y-a-t-il des tricheurs ?
- Courage, on y est presque ...

- Mais au fait, j'y gagne quoi à porter ces EPI ?



SECURITE SOCIALE



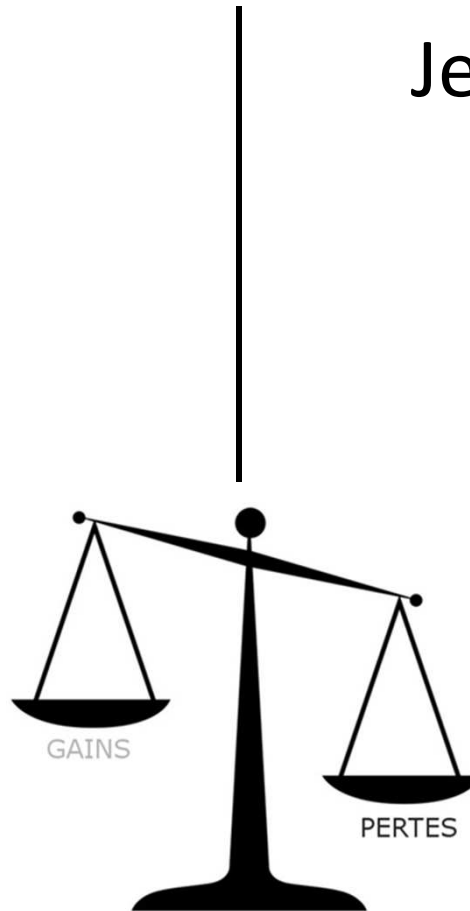
**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

EXERCICE GAINS / PERTES

Je gagne quoi ...

Je perds quoi ...



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

ADEQUATION DE L'EPI

Le choix de l'EPI résulte de l'analyse du poste :

- risque à prévenir
- adaptation individuelle
- compatibilité avec le travail à effectuer
- performance des EPI (marquage et notice d'instruction)
- ...



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle



PERFORMANCE DES CHAUSSURES DE PROTECTION

ATTENTION A LA SUR- PROTECTION

Exemple du bruit



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

ADEQUATION DE L'EPI

- Confort : masque de protection respiratoire sans/avec soupape
- Gêne : chaussure rigide et conduite de chariot
- Création d'autres risques : gants anti-coupure et préhension de tôles glissantes
- Compatibilité entre plusieurs EPI : jambes des pantalons assez larges pour couvrir les bottes



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

ADEQUATION DE L'EPI

Démarche
dans la
réparation
automobile



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

DES OUTILS

- **Prémédia** : un logiciel pour la prédiction de la durée d'utilisation d'une cartouche d'APR
- **Protecpo** : un logiciel pour aider les utilisateurs de produits chimiques à choisir des matériaux de protection cutanée adaptés



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

INEFFICACITE

Exemples :

- Gants non adaptés au solvant
- Masques de mauvaise catégorie
- Chaussants inadaptés à l'environnement
- Indice de coupure du gant de manutention
- Incompatibilité de plusieurs protections
- ...



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

INCONFORT

Exemples :

- Non port de la protection auditive pendant x% du temps
- Lunettes enlevées car irritation des pavillons
- Bouchons d'oreilles « mal » mis
- Casques auditifs par forte chaleur
- Bottes de chantier sans dispositif de séchage
- ...



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

SUR-PROTECTION

Exemples :

- Protecteurs auditifs (ex : objectif = 70 dB)
- Protecteurs oculaires (ex : objectif = sans buée)
- Protecteur tête (ex : objectif = poids)
- Gants (ex : objectif = sensibilité)
- Chaussures (ex : objectif = légèreté)
- ...

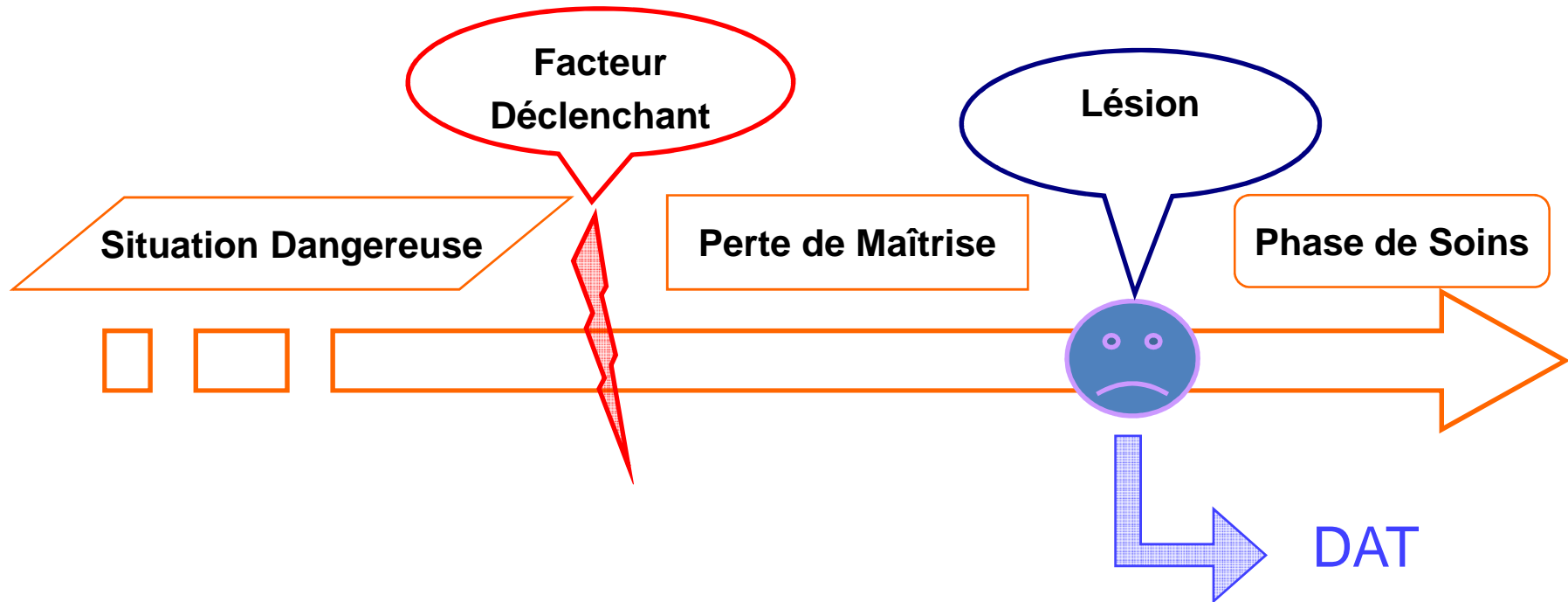


**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

ACCIDENT DE TRAVAIL

Racontez moi un accident :



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

LES PRINCIPES DE PREVENTION

L4121-2 du Code du Travail (91-1414 du 31-12-91)

EVALUER

les risques ne pouvant être évités

EVITER
les risques

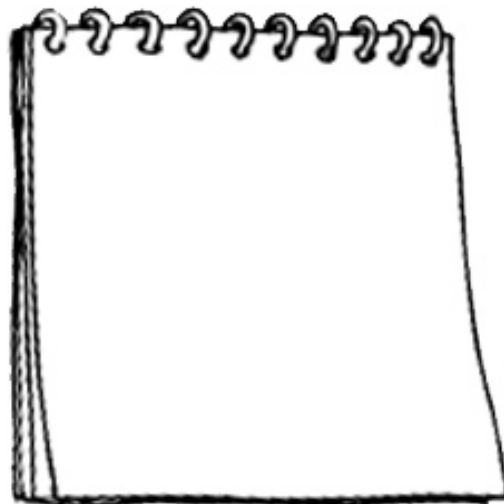
Combattre
les risques à la
source

Donner des
INSTRUCTIONS
appropriées

Priorité à la
protection collective

Adapter le travail
à l'homme

Tenir compte
de l'évolution de
la technique



PLANIFIER
la Prévention

Remplacer ce qui
est dangereux par ce
qui l'est moins

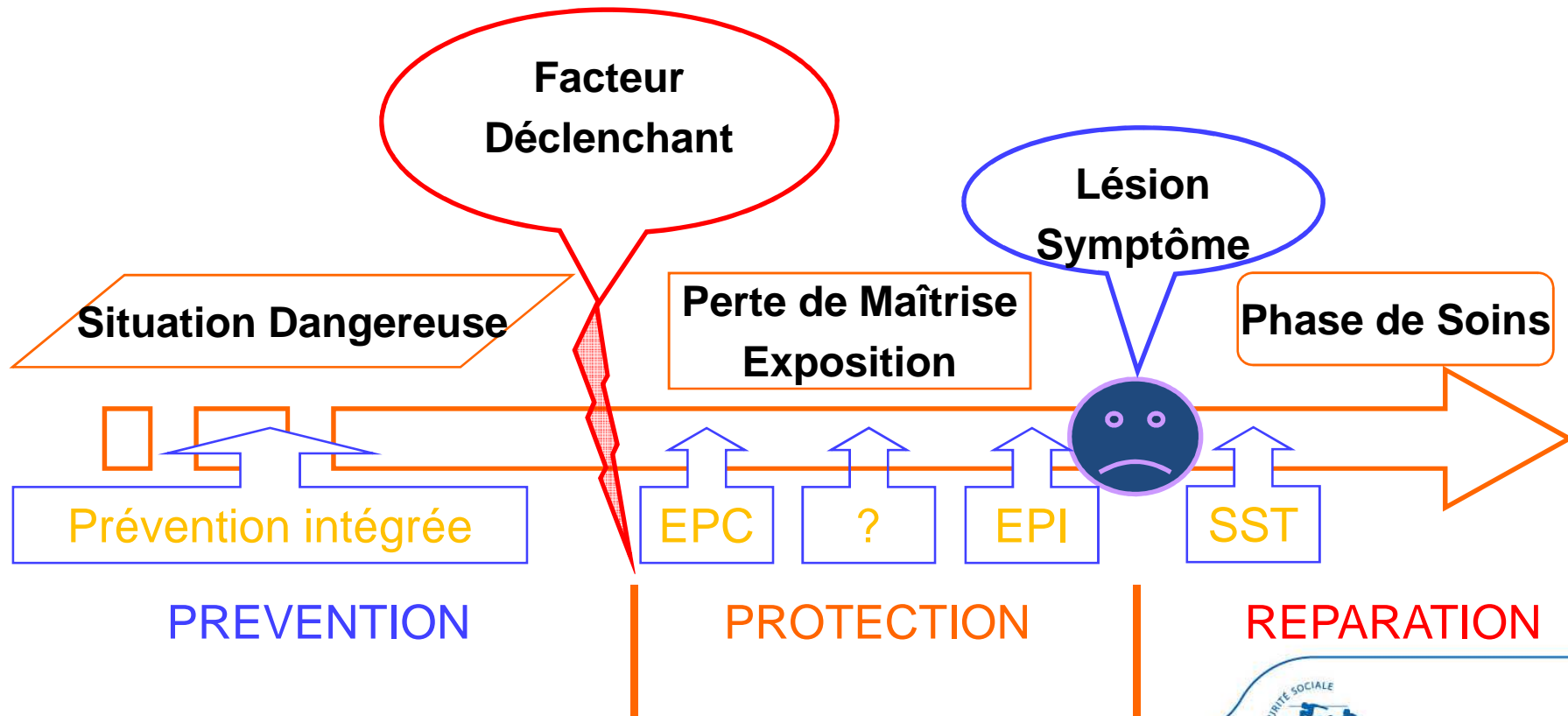


**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

PREVENIR OU GUERIR ?

Comment agir efficacement ?

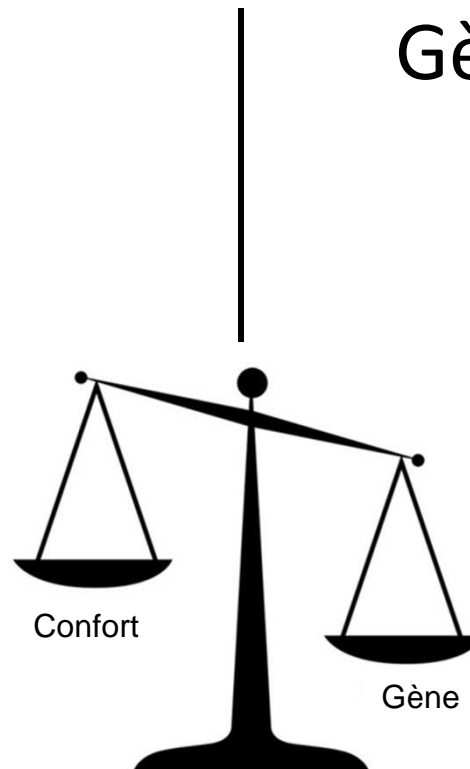


CONFORT / GENE

Revenons sur votre expérience :

Confort ?

Gène ?



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

EVALUATION DE LA QUALITE D'UNE MESURE DE PREVENTION

Application : entre 2 mesures, choisir Autre action ou EPI

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Efficacité de la mesure											
Stabilité											
Coût physique/psychique											
Portée de la mesure											
Conformité avec la réglementation											
Délais d'exécution											
Coût financier											

← défavorable

→ favorable

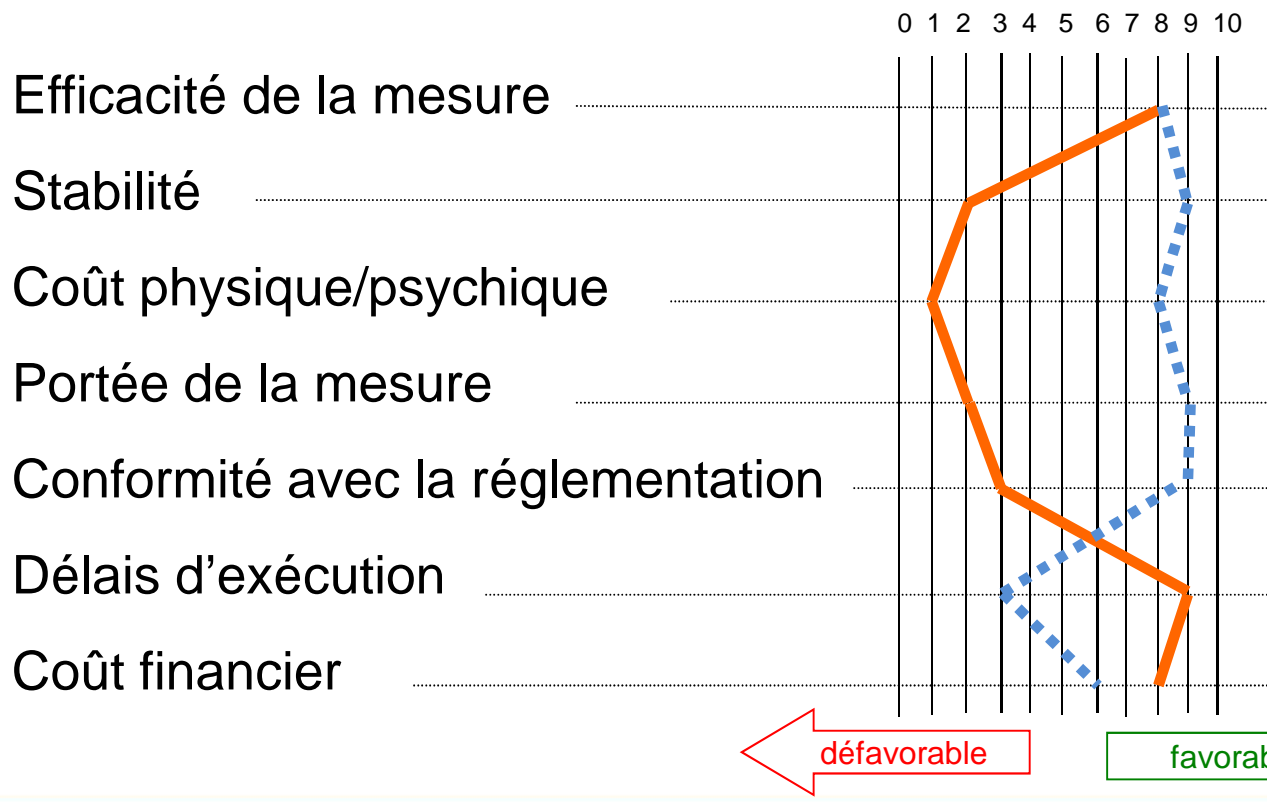


**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

EVALUATION DE LA QUALITE D'UNE MESURE DE PREVENTION

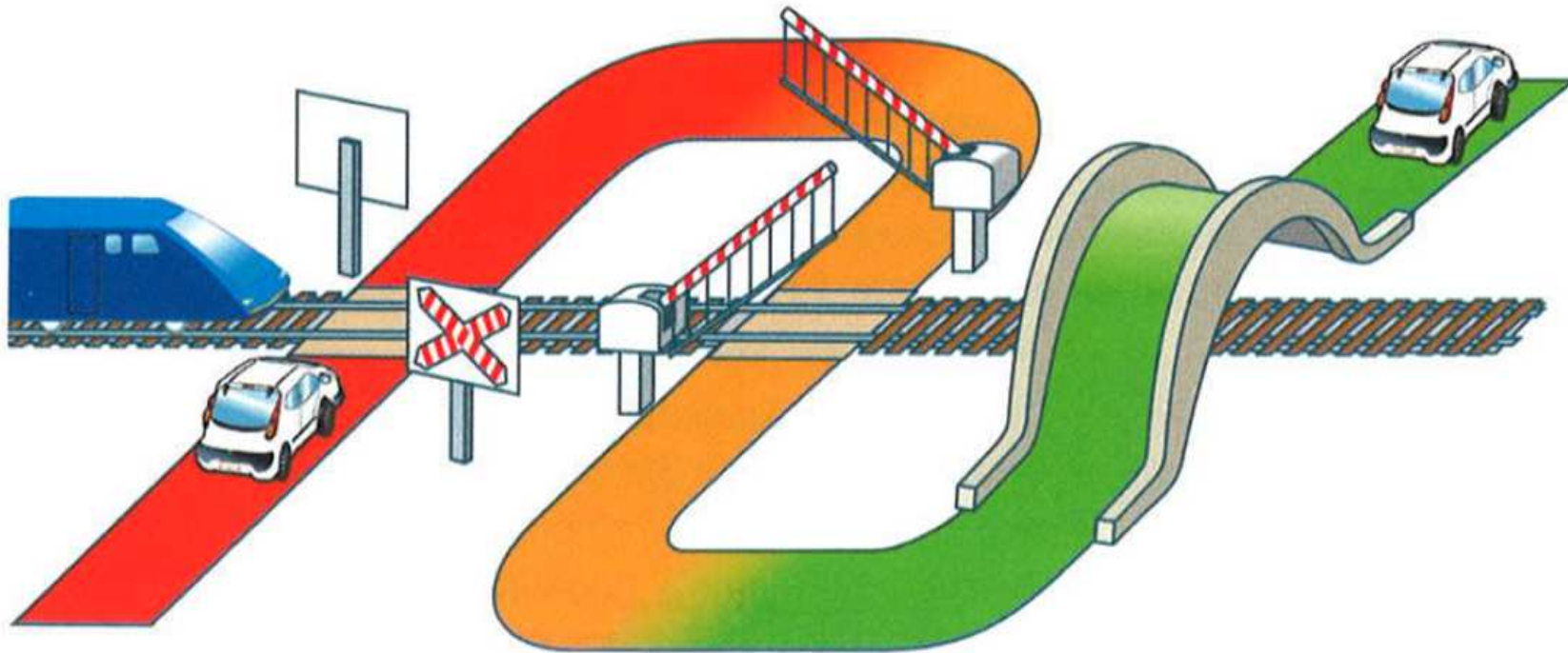
Réduire le bruit du au compresseur, Sortir le Compresseur ou EPI



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

PERFORMANCE DES MESURES DE PREVENTION



Les différents niveaux de prévention

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

ECHANGES AVEC LA SALLE

Avez-vous encore
quelques questions ?



SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle



Merci pour votre attention



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle